

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 014-3898/18/BM**

#### **■ Demande de subvention relative à l'opération " Création de la zone d'activités du chemin de Salon à Mallemort "**

#### **MET 18/7571/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Au titre de ses compétences, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit en lieu et place des communes la conduite d'actions d'intérêt communautaire, sur la compétence « Développement Economique ».

Celle-ci se définit notamment par la "création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ». A ce titre, la création d'une future zone d'activité dite « du chemin de Salon », à proximité de la zone de la Verdière sur la Commune de Mallemort dans les Bouches du Rhône, fait l'objet d'un projet de création actuellement inscrit dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme. La commune de Mallemort a fait réaliser en 2013 une étude d'opportunité pour cette opération, et en 2016 a déjà inscrit celle-ci dans les Opérations d'Aménagements Programmées de son PLU.

Dans la continuité de la réflexion engagée, un recensement des disponibilités foncières réservées aux activités a été engagé sur chaque commune du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il a mis en évidence l'existence d'une potentielle zone à créer sur la commune de Mallemort.

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

La création de cette nouvelle zone permettrait de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises d'importance majeure pour la commune et constituerait une solution dans un délai raisonnable pour l'accueil de PME et PMI.

Une emprise d'environ 10 hectares située à proximité de la zone d'activité communale de la Verdière et zonée en secteur d'activité au PLU est libre d'occupation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de procéder à une opération de maîtrise foncière sur l'emprise de cette future extension, 7 ha seraient aménagés dans une première phase et une réserve foncière de 3 ha sera constituée pour une extension future.

La proximité immédiate de la zone existante permettrait une viabilisation relativement rapide de ces terrains.

Un accès direct pourrait être envisagé à partir des voies communales existantes et un accès en sortie sur la départementale D 7.

Cette opération s'inscrit dans le schéma de développement économique du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement dans celui du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Sur un plan réglementaire, l'extension de la zone d'activité est soumise à permis d'aménager, dans le cadre de cette procédure un diagnostic d'incidence environnementale sera donc à réaliser selon la prescription de la DREAL.

En plus de ces dispositions, une place particulière sera faite aux énergies nouvelles et renouvelables dans l'aménagement et dans les prescriptions du cahier des charges de cession de terrains.

L'accès à des dispositifs de recharge pour véhicules électriques, l'utilisation d'éco matériaux et de l'énergie solaire seront préconisés.

Le traitement des eaux de ruissellement et leur rétention ou réutilisation sont étudiés dans le cadre du projet d'aménagement.

Aux termes des études pré-opérationnelles qui seront menées courant 2019, et sous réserve de l'obtention d'une autorisation de construire, cette zone d'activité devrait être livrée pour fin 2020.

En termes de composition, cette future zone d'activité comporterait 17 lots commercialisables, de surfaces comprises entre 2 500 et 10 000 m<sup>2</sup> et elle pourrait conduire à la création de 130 à 200 emplois directs sur ce site.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 759 725 euros HT.

Selon le détail ci-joint :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
MISSION AMO EXTENSION ZA CH DE SALON	20 225,00 €	24 270,00 €
MISSIONS CSPS EXTENSION ZA CH DE SALON	1 500,00 €	1 800,00 €
MISSION AMO PERMIS D'AMENAGER EXTENSION ZA CH DE SALON	8 000,00 €	9 600,00 €
ETUDE GEOTECHNIQUE EXTENSION ZA CH DE SALON	15 000,00 €	18 000,00 €
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL EXTENSION ZA CH DE SALON	12 000,00 €	14 400,00 €
ETUDES ET FRAIS DE RACCORDEMENT ERDF EXTENSION ZA CH DE SALON	100 000,00 €	120 000,00 €
ETUDES ET FRAIS DE RACCORDEMENT TELECOM EXTENSION ZA CH DE SALON	3 000,00 €	3 600,00 €
MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS ZA CH DE SALON	3 000 000,00 €	3 600 000,00 €
<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>	<b>3 159 725,00 €</b>	<b>3 791 670,00 €</b>
TRAVAUX EXTENSION ZA CH DE SALON	1 600 000,00 €	1 920 000,00 €
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 600 000,00 €</b>	<b>1 920 000,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 759 725,00 €</b>	<b>5 711 670,00 €</b>

Considérant que la réalisation d'opérations d'aménagements doit être considérée comme un acte relevant du domaine privé de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et de fait, être obligatoirement décrites dans une comptabilité de stocks spécifique dans le cadre d'un budget annexe, de manière à retracer la phase production (réalisation de travaux et stockage) et phase commercialisation (déstockage). Ces phases relèvent de la section de fonctionnement comme prévue par la M57, dans ce cas précis, pour être ensuite retracées dans la section d'investissement afin d'en constater le stock foncier (gestion de stock intermittent).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur « Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2018-2020 »	20 %	952 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	3 807 725 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° URB 019-3293/17/CM du 14 décembre 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;
- La délibération n° 17-1108 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional PACA approuvant les termes du Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le budget annexe « Opérations d'Aménagement du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence » géré selon la méthode de stocks intermittents ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 25 juin 2018 ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Création de la zone d'activités du chemin de Salon à Mallemort ».

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Opération d'aménagement du Pays Salonais » Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature : 6045 – Sous politique : ZA chemin de Salon.

La recette correspondante est constatée au budget annexe « Opération d'aménagement du Pays Salonais » Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature : 7472 Sous politique : ZA chemin de Salon.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY